Nations Unies S/PV.4648



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 novembre 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4648e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège, à New York, le jeudi 21 novembre 2002, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

> « Le 21 novembre 2002, le Conseil de sécurité, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4648e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ont entendu, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, un exposé de M. Joachim Hütter, Directeur de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix. »

02-70512 (F) 211102 211102